

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ **JMSST et JAPRP: Une nouvelle approche face aux défis nouveaux**

◆ **L'appel des employeurs africains pour des entreprises durables**

PAGE 2

◆ **Processus d'élaboration du TEC de la CEDEAO**

◆ **Vers une mise en œuvre du Programme pays pour le travail décent au Burkina**

PAGE 3

◆ **Le Millenium Challenge Account à la rencontre des opérateurs économiques**

◆ **MTSS: Installation des Membres du Cadre tripartite de lutte contre le VIH/ SIDA, les IST et la tuberculose en milieu de travail**

◆ **Lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme: quelle stratégie pour le secteur informel**

PAGE 4

◆ **Bientôt un nouveau projet d'appui au secteur privé burkinabè**

◆ **Réflexion sur les perspectives des Cadres de concertation nationaux dans les pays de l'UEMOA**

PAGE 5

◆ **MTSS: 1er CASEM de l'année 2010**

◆ **Métiers dans le transport routier et l'automobile**

PAGE 6

◆ **Vers la mise en place d'un centre de formation bancaire**

JMSST et JAPRP : Une nouvelle approche face aux défis nouveaux



Du 28 au 30 avril 2010, la cité de Naaba Kango a abrité les manifestations commémoratives des Journées Mondiale de Sécurité et Santé au Travail (JMSST) et Africaine de Prévention des Risques Professionnels (JAPRP) organisées par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Depuis le 28 avril 2003, date à laquelle le Bureau International du Travail (BIT) a entrepris d'observer une Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, la célébration de ces journées constitue une importan-

te occasion de rencontre entre les acteurs du monde du travail aux plans mondial, continental et national pour discuter des préoccupations majeures relatives à la santé et la sécurité des travailleurs.

Une fois de plus, le Burkina Faso n'a pas failli à la tradition, en organisant cette rencontre destinée à la promotion d'une culture



de la sécurité et la santé au travail en mettant l'accent sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. En effet, les thèmes retenus cette

année pour la commémoration de ces deux journées portaient, respectivement sur les «Risques émergents et les nouvelles formes de prévention dans un monde de travail en mutation » et la « Sécurité et santé au travail : défis et perspectives ».

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces 8^{èmes} journées commémoratives se sont particulièrement intéressées au secteur des mines où les défis sont encore énormes en termes de protection de la sécurité et la santé au travail.

Au cours des trois journées d'activités, les professionnels de ce secteur ont pu prendre la mesure des enjeux de cette problématique et se sont convaincus de la nécessité de développer une politique de prévention efficace contre les accidents de travail et les maladies professionnelles à travers le maintien d'un cadre de travail décent.

C'est à l'aune de ces résultats que l'on peut dire que d'une année à l'autre, la commémoration de ces journées révèle toute sa pertinence, dans la mesure où elle fait contribuer les vertus du tripartisme et le dialogue social à la résolution des grandes préoccupations du monde du travail.



L'appel des employeurs Africains pour des entreprises durables

Les organisations nationales d'employeurs d'Afrique se sont réunies à Johannesburg du 8 au 10 avril 2010 sous les auspices de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE), de la Confédération Panafricaine des Employeurs (CPE), du Bureau International du Travail (BIT) et de Business Unity South Africa (BUSA) pour discuter des moyens innovants permettant de promouvoir en Afrique une croissance durable et l'emploi décent et productif par le biais d'entreprises durables. Cette rencontre s'est soldée par une déclaration dénom-

mée « déclaration de Johannesburg » qui apporte la voix de l'Afrique aux discussions du G20 qui recherchent une réforme internationale à la suite de la crise économique et financière mondiale. Celle-ci représente la voix du secteur privé africain dans les réunions des vingt pays les plus riches du monde.

La déclaration de Johannesburg est un appel à la communauté internationale afin que celle-ci unisse ses efforts à ceux de l'Afrique dans les domaines suivants :

- Le renforcement de l'éducation et des compétences : Il s'agira d'améliorer l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle en l'adaptant aux besoins des entreprises ;

- L'amélioration de la productivité par la mise en place d'un environnement favorable aux affaires ;

- L'accès au financement : il s'agira de favoriser l'accès aux sources de financement en renforçant le secteur financier africain dans son rôle d'accompagnement des entreprises ;

- Le soutien aux PME.

Processus d'élaboration du TEC de la CEDEAO



Le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) a organisé du 26 au 28 mai 2010 au Splendid hôtel, un atelier sur le schéma de libéralisation des échanges, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO et le code des investissements.

Cet atelier organisé en collaboration avec la CEDEAO avait pour principal objectif de permettre aux membres de la Cellule OMC et APE de mieux appréhender la politique d'intégration régionale dans le cadre de la CEDEAO.

Plusieurs présentations portant sur les thèmes ci-après ont été faites :

- Le schéma de libéralisation des échanges commerciaux (SLEC);

- Le TEC de la CEDEAO;
- Le marché des Investissements Communs de la CEDEAO.

Ce que l'on peut retenir, c'est que le processus d'intégration dans l'espace CEDEAO suit son cours. Un des points charnières de ce processus est l'harmonisation des droits de douane qui ne saurait se faire sans le tarif extérieur commun (TEC).

Le traité de la CEDEAO adopté en 1975 engageait la CEDEAO à entamer des négociations pour parvenir au TEC en 1990, délais ramené par la suite en 2000.

« Il faut que l'intérêt de la Communauté prime »

En 2000, constatant qu'il n'y avait toujours pas d'avancée, les chefs d'Etats et de Gouvernements décident d'utiliser le TEC de l'UEMOA comme base pour l'élaboration du TEC de la CEDEAO.

C'est sur cette base que deux (02) catégories de produits se sont révélées :

- Les exceptions de type A qui regroupent les produits pour lesquels les taux du TEC UEMOA sont acceptés par les autres Etats;
- Les exceptions de type B composées

des produits pour lesquels les autres Etats souhaitent un changement de taux par rapport aux taux UEMOA

Le TEC de l'UEMOA qui sert de base à l'élaboration de celui de la CEDEAO est organisé en quatre (04) bandes tarifaires aux taux de 0%, 5%, 10% et 20%.

Lors des négociations, il est apparu que ces quatre bandes ne protégeraient pas suffisamment certains produits de l'espace CEDEAO. Une cinquième bande taxée à 35% a donc été proposée pour mieux prendre en compte les préoccupations de certains pays comme le

Nigeria.

La création de cette nouvelle bande implique une ré-catégorisation des produits au niveau

des Etats surtout ceux de l'UEMOA.

La principale difficulté est le consensus qui doit exister et permettre aux Etats de s'accorder sur les produits devant relever de cette 5^{ème} bande. Un produit pouvant avoir un caractère stratégique pour un pays A et ne présenter aucun intérêt pour un autre pays B.

De ce fait, chaque Etat devra faire des concessions et savoir concilier l'intérêt national et l'intérêt de la Communauté.



Vers une mise en œuvre du programme pays pour le travail décent au Burkina

Le Mercredi 31 mars 2010, des Représentants du Conseil National du Patronat Burkinabé ont rencontré au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale une délégation de cinq experts de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) venus de Dakar et de Genève.

La rencontre avait pour but d'informer le Patronat burkinabé sur la perspective de la mise en œuvre d'un projet cofinancé par l'Union Européenne (UE) et l'OIT et dont l'objectif global est de promouvoir dans un esprit de consensus national, une stratégie intégrée de protection sociale et de formulation d'une politique de l'emploi dans notre pays.

A ce titre, il implique à la fois les responsables gouvernementaux ainsi que les Organisations d'employeurs et de travailleurs.

Comme l'a précisé le chef de la délégation, Monsieur Peter PEEK, le projet s'inscrit dans la dynamique des réponses apportées à quatre pays à faibles revenus, le Honduras, le Cambodge, l'Ethiopie et le Burkina Faso dans le cadre des Programmes pays pour le travail décent. Il s'agira d'apporter un appui budgétaire conséquent à ces différents pays pour la définition et l'élaboration de politiques dans les secteurs concernés.

L'une des spécificités de ce projet qui est prévu pour une durée de deux ans et demi est l'accent particulier qui est mis sur l'appui à la structuration et au développement du secteur agricole qui demeure un secteur prioritaire dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD).

Aussi, eu égard à la spécificité et la complexité de certaines questions notamment celles liées à la sécurité sociale, des for-

mations seront organisées au bénéfice des divers mandants afin de leur permettre d'être plus pertinents dans leurs critiques et suggestions.

Toutefois, le Burkina Faso ayant déjà une politique de l'emploi accompagnée de son plan d'action opérationnel, un Code de sécurité sociale doté de textes d'application, l'implication des partenaires sociaux et plus précisément du Patronat consistera sans doute à préciser leur vision et suggérer les orientations nécessaires pour une mise en œuvre efficace de ces instruments en vue de l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Au terme de la rencontre, les représentants du Conseil National du Patronat ont pour leur part remercié la délégation pour le choix porté sur le Burkina Faso et traduit tout l'intérêt et la disponibilité des employeurs à participer activement à la mise en œuvre du Projet au Burkina Faso.

Le Millenium Challenge Account à la rencontre des opérateurs économiques



Le 22 avril 2010, la salle de conférence de l'Hôtel Laïco a servi de cadre à une rencontre d'information initiée par la Coordination du Millénium Challenge Account avec les élus consulaires, les acteurs et les représentants d'organisations du secteur privé afin de donner une meilleure visibilité aux actions engagées dans le cadre dudit Programme au Burkina Faso.

Il convient de retenir que le Millenium Challenge Account (MCA) est un fonds

mis en place lors du processus de formulation du Compact qui est une subvention accordée au Burkina Faso par l'intermédiaire d'une agence gouvernementale des Etats-Unis appelée Millenium Challenge Corporation (MCC) pour une valeur de 480 943 000 \$US soit près de 230 852 640 000 FCFA. D'une durée de cinq ans allant de 2009 à 2014, ce programme vise à lutter contre la pauvreté par l'accélération de la croissance économique. L'idée étant que l'aide est plus efficace si elle renforce la bonne gouvernance, le libéralisme économique et la promotion des investissements. Depuis l'entrée en vigueur du Compact le 31 juillet 2009, la mise en œuvre du MCA s'articule autour de quatre grands projets portant respectivement sur la Sécurité foncière, le Désenclavement, le Développement de l'Agriculture, et les Schools Bright 2.

Au titre du bilan de la mise en œuvre de ces différents projets, des résultats satisfaisants ont été enregistrés car le Programme a élaboré à ce jour

quatre plans de passation des marchés, lancé 115 appels à concurrence, signé 139 contrats, effectué des paiements cumulés de l'ordre de 34 134 167 520 FCFA et engagé sur le terrain près de 41 069 933 760 FCFA.

Un tableau fort éloquent qui n'a pas manqué de susciter un réel intérêt pour les participants et soulever quelques préoccupations relatives essentiellement à la possibilité de renouvellement du programme, la procédure de passation des marchés, la possibilité de développer un projet de sécurisation de l'énergie, les mécanismes d'accès aux finances rurales.

Face à ces préoccupations, l'équipe de Coordination s'est voulu rassurante par ses orientations qui permettront certainement au MCA de se positionner comme un maillon essentiel de la chaîne du financement des activités du secteur privé dans notre pays.



MTSS : Installation des membres du Cadre Tripartite de lutte contre le VIH-SIDA, les IST et la Tuberculose en milieu de travail

Les 12 et 13 avril 2010, s'est tenu dans la salle du dialogue social du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS) un atelier de validation du plan d'action opérationnel de la stratégie sectorielle de lutte contre le VIH/sida les IST et la tuberculose en milieu de travail.

Présidé par le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Amadou Adrien KONE, l'ouverture de cet atelier a servi de cadre à l'installation officielle des membres du Cadre Tripartite de Lutte contre le VIH-

sida, les IST et la Tuberculose en milieu de travail (CTLS/MT).

Fort de quinze membres dont six à titre d'observateurs, ce cadre tire sa légitimité de l'arrêté n°2010-001/MTSS/CAB du 25 janvier 2010 et a pour mission la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de lutte contre la pandémie dans le monde du travail.

C'est donc en acteurs avertis que pendant deux jours ils ont examiné le projet de stratégie sectorielle de lutte contre le VIH-sida, les IST et la Tuberculose en milieu de travail et son

plan d'action opérationnel. Le Conseil National du Patronat qui prenait part aux travaux a pu ainsi apporter sa contribution et préciser sa vision en la matière.

Au sortir de l'atelier, c'est une stratégie sectorielle et un plan d'action enrichis des pertinents amendements des participants qui a été validé, offrant ainsi de meilleures perspectives à la lutte contre le VIH-sida, les IST et la Tuberculose en milieu de travail.

Lutte contre le VIH-SIDA, la tuberculose et le Paludisme : Quelle stratégie pour le secteur informel

La salle de réunion du Groupement Naam à Ouahigouha, a abrité les 29 et 30 Avril 2010, un atelier organisé dans le cadre du projet BIT/SIDA/BF et destiné à l'analyse situationnelle et la réponse du secteur informel dans la lutte contre le VIH/sida, les IST, la Tuberculose et le Paludisme.

A ce titre, cette rencontre a réuni une importante frange d'acteurs du secteur informel, des responsables de projet ainsi que des représentants de départements ministériels, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, du Conseil National du Patronat Burkinabé et du Comité Intersyndical de Lutte contre le VIH/sida.

Intervenant à un moment où le Conseil Economique et Social (CES) s'était auto saisi des textes sur la Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail, cet atelier avait pour objectif principal d'impliquer les acteurs de l'économie informelle dans

l'analyse des défis et opportunités du secteur informel afin de permettre l'identification des grandes lignes d'une stratégie sectorielle de lutte contre le VIH/sida, la tuber-



culose et le paludisme.

Dans cette perspective, l'analyse situationnelle menée au cours des travaux a mis en lumière de nombreuses insuffisances liées à la faible organisation du secteur informel et à l'absence d'une stratégie sectorielle de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le

paludisme.

En terme de solutions, des propositions ont été faites essentiellement dans le sens de la mise en place d'une superstructure de coordination des actions de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ayant une assise au plan régional, provincial et départemental, du renforcement de la lutte contre le VIH/Sida dans le secteur informel, du renforcement du plaidoyer pour le financement des activités de lutte contre le VIH/Sida au sein des organisations du secteur informel, du renforcement des capacités des chefs d'entreprises, de la promotion de partenariats utiles avec les autres acteurs notamment dans les domaines du dépistage et de la prise en charge globale.

Autant de propositions pertinentes qui n'épuisent pourtant pas la problématique posée par cet atelier, car la réflexion mérite d'être poursuivie dans une optique d'implication de tous les acteurs en vue de définir une meilleure stratégie sectorielle de la lutte contre le VIH sida, la tuberculose et le paludisme dans le secteur informel.



Bientôt un nouveau projet d'appui au secteur privé burkinabè

La Commission européenne a commandité une étude destinée à formuler un programme destiné à soutenir le développement du secteur privé burkinabè.

Le rapport provisoire de cette étude a fait l'objet d'un atelier de validation, le mercredi 28 avril 2010 au SPLENDID hôtel.

L'étude, après avoir analysé le contexte économique du Burkina Faso et diagnostiqué la situation dans laquelle baigne le secteur privé, a proposé un programme d'intervention suivant quatre (04) axes d'interventions, reprises sous forme de composantes qui sont :

1- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des Ministères en charge de la formation professionnelle et du commerce, ainsi que des services d'appuis et des organisations d'intermédiaires.

2- Appuyer la promotion des filières et des systèmes productifs

3- Renforcer les capacités du système financier burkinabè dans son rôle de financement de l'économie

4- Accompagner le développement du système national de management de la qualité.

En ce qui concerne l'ancrage institutionnel du programme, les consultants avaient proposé de confier le niveau stratégique du projet à un Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui sera l'instance d'orientation et de décision, chargée du suivi de l'exécution du programme.

Le niveau opérationnel sera assuré par une direction du programme ancrée à la Maison de l'Entreprise et une Unité d'Appui au Programme (UAP) constituée d'experts internationaux.

L'option proposée par le Ministère du commerce serait de confier simplement

l'exécution du projet à la Maison de l'Entreprise qui mettra en place une équipe de gestion. Un Comité de pilotage composé de représentants de l'administration publique et du secteur privé devra être constitué et sera l'instance d'orientation et de décision du programme.

Il faut saluer cette nouvelle initiative de l'Union Européenne qui, après le Programme de Renforcement des capacités des Entreprises (PRCE), financera ce nouveau programme avec une enveloppe de 11 millions d'euros soit plus de 7 milliards de FCFA. Cela devrait permettre un meilleur développement du secteur privé dans son ensemble.

Le secteur privé vu comme un ensemble ne peut véritablement se développer que si toutes ses composantes sont renforcées. C'est pourquoi, le Patronat prône pour une bonne prise en compte du renforcement des capacités des organisations professionnelles, dans le cadre du présent programme.

Réflexion sur les perspectives des cadres de concertation nationaux dans les pays de l'UEMOA



Les 04 et 05 mai 2010, le Conseil National du Patronat Burkinabè a pris part à une rencontre de haut niveau qui a réuni à Dakar les premiers responsables des départements en charge du travail, les Présidents des Comités Nationaux du Dialogue Social, les Responsables d'Institutions communautaires et les Partenaires sociaux des pays membres de l'UEMOA.

L'objectif de cette importante rencontre était de faire le point sur les pratiques en matière de dialogue social et d'échanger sur certaines expériences nationales et sous-régionales afin d'alimenter une dynamique visant à mieux formaliser, structurer et institutionnaliser les processus adoptés.

De manière générale, l'exposé des diverses expériences nationales a montré que chaque pays, à un moment de son histoire, a

eu le besoin de cadre formel d'expression et de concertation, de production de mécanisme de consultation, de prévention et de gestion de conflits collectifs et de crises sociopolitiques.

D'un pays à l'autre, ces cadres se distinguent tant par leur spécificité que par le niveau d'encrage institutionnel, mais loin d'être des modèles parfaits, ils constituent des exemples que chaque pays doit adapter à ses propres réalités sociopolitiques.

Dans cette perspective, le Burkina Faso pourrait opter pour la mise en place d'un Conseil National du Dialogue Social (CNDS) sur une base tripartite, chargé de la prévention et la gestion des conflits sociaux et organisé selon un modèle pyramidal pour prendre en compte les nombreux cadres actuels de concertation.

Au-delà du financement nécessaire à leur fonctionnement, leurs succès dépendront largement de la qualité des hommes qui les animent. C'est pourquoi, il a été du reste fortement recommandé de mettre l'accent sur l'aspect leadership, dans les modules de formation des responsables des CNDS, d'impliquer fortement les femmes dans l'animation des cadres de dialogue social, de mettre en place un comité de suivi et

d'évaluation des résultats obtenus par les cadres de dialogue social pour une meilleure visibilité de l'impact de leurs actions, de faire des cadres de concertation, des organes de veille, de suivi des recommandations et d'interprétation des dispositions des conventions et accords conclus entre l'Etat et les partenaires sociaux, de renforcer le circuit de l'information.

A la lumière de ces recommandations, cet



atelier régional aura permis aux pays membres de l'UEMOA de faire un pas de plus dans le sens de la modernisation du dialogue social pour en faire un outil incontournable dans la recherche du consensus indispensable à l'apaisement des crises socio-économiques et politiques et l'amélioration de la qualité des relations professionnelles.

MTSS : 1^{er} CASEM de l'année 2010



Les 10 et 11 mai 2010 se sont déroulés dans la salle du dialogue social les travaux du 1^{er} Conseil d'Administration des Secteurs Ministériels (CASEM) de l'année 2010 du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale portant sur la validation du Plan d'Action Opérationnel de mise en œuvre de la Politique Nationale du Travail (PNT) et de la Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail (PNSST).

Comme les autres années, ce 1er CA-

SEM de l'année 2010 a servi de baromètre pour faire l'état de la réalisation des objectifs poursuivis par ce département ministériel au titre de sa mission de service public mais l'important aura sans doute été le lancement de la publication des productions statistiques du Ministère en charge du travail et l'examen du document d'opérationnalisation des politiques sectorielles validées en matière de législation sociale.

L'objectif visé par ce 1^{er} CASEM, comme l'a précisé le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale M. Adrien KONE, dans son discours d'ouverture, était d'obtenir le consensus au niveau des acteurs du monde du travail sur le Plan d'Action Opérationnel en vue de fédérer les énergies pour l'atteinte des résultats escomptés dans le cadre de ces deux instruments de politique sectorielle.

En effet, ils étaient une centaine de responsables, issus des structures centrales et décentralisées du MTSS, des autres

départements ministériels intervenants dans le domaine du travail, de la société civile, ainsi que les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers, à se pencher sur le projet de plan d'action opérationnel destiné à la mise en œuvre de la Politique nationale du travail et de la Politique nationale de sécurité et santé au travail.

A travers deux jours d'intenses travaux, ces derniers ont passé en revue les différents axes du plan d'action opérationnel qui a été validé après de nombreux amendements et propositions. C'est dans ce sens qu'il a été recommandé que la mise en œuvre de cette politique soit orientée et coordonnée au plan national par un Conseil Supérieur du Travail.

Moment privilégié de la vie du MTSS, ce CASEM s'est voulu une fois de plus un cadre de concertation et d'échanges fructueux entre les acteurs du monde du travail qui a permis de faire un pas de plus dans le processus de définition des cadres de référence en matière de législation sociale dans notre pays.

Métiers dans le transport routier et l'automobile



Le Centre d'Etudes des Métiers et des Qualifications (CEMEQ) a organisé le 18 mai 2010 à la salle de conférence de la Maison de l'Entreprise (MEBF), une restitution des résultats de l'étude

Emploi / Formation dans le secteur des transports routiers et de l'automobile au Burkina

Il faut noter que c'est une étude qui s'inscrit dans une dynamique de réorganisation et de modernisation du secteur des transports en vue de l'adapter à l'évolution des technologies et aux exigences de l'économie.

Elle a dressé un état des lieux du secteur des transports routiers ainsi qu'un inventaire des métiers du transport et de l'automobile dans neuf (09) villes du Burkina (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, Pouytenga, Tenkodogo, Pô,

Dori et Koudougou).

L'enquête a été menée auprès de 88 entreprises et 21 centres de formation. Les résultats de cette étude font état d'un parc automobile en croissance mais qui se caractérise par des véhicules vieillissants.

Sur le terrain on rencontre beaucoup d'entreprises de transport, mais la plupart sont des entreprises de type individuel.

Sur l'échantillon retenu, seul 18% des entreprises étaient organisées sous la forme de SARL. Les sociétés anonymes représentaient 10% des effectifs.

Au niveau des métiers, l'étude a fait res-

- La maintenance (mécanicien, technicien de fabrication, carrossiers...),

- Le contrôle (experts automobiles, techniciens...)

- La vente (vendeurs de pièce détachées, gestionnaires de magasins de pièces de rechange, revendeurs de véhicules d'occasion...)

Les métiers les plus pourvoyeurs en emploi sont les postes de conduite et de manutention, mais il faut préciser que la plupart des travailleurs du secteur n'ont pas suivi une formation particulière pour exercer leur métier.

Au niveau de l'offre de formation, l'étude a révélé une concentration de l'offre à Ouagadougou.

Le personnel enseignant n'est

pas toujours bien qualifié pour dispenser les formations. A cela s'ajoute le manque criard d'équipements pédagogiques et la vétusté du matériel existant.

Sur le terrain, le constat est qu'il y a un écart important entre le besoin des entreprises et les programmes de formation.

Partant de ces constats, l'étude a formulé plusieurs recommandations d'ordre stratégique, organisationnel et pédagogique à l'endroit de l'ensemble des acteurs du transport que sont l'Etat, les entreprises du secteur, les organisations professionnelles, les opérateurs de formation.

pour une meilleure adéquation emploi / formation

sortir qu'au delà des emplois liés à la conduite des véhicules, le secteur des transports dégagait d'autres types de métiers. Ce sont :

- Les métiers liés à l'exploitation (secrétaire, organisateur de transport, démarcheurs, régulateur de trafic...)

- Les métiers liés à la logistique (préparateur de commande, magasinier, responsable d'entrepôt, transitaire...)

A ces métiers, on adjoint les métiers liés à l'automobile qui sont classés en quatre (04) catégories :

- La formation,



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site Web: www.patronat.bf

L'union fait la force

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

* *
*

Vers la mise en place d'un Centre de Formation Bancaire au Burkina



Commanditée par l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF), c'est le mardi 06 avril 2010 dans la salle de conférences d'Azalaï Hôtel Indépendance qu'à eu lieu la restitution de l'étude de faisabilité pour la création d'un centre de formation bancaire au Burkina Faso.

En prélude à la présentation, le Président de l'APBEF, Monsieur Mamadi NAPON s'est félicité de la tenue effective de cette restitution qui constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre d'un projet vieux de 15 ans et qui vient à point nommé à une époque où le secteur bancaire doit nécessairement relever le défi de l'excellence et s'adapter à l'évolution permanente de la réglementation bancaire internationale.

Dans cette optique, il a tenu à remercier particulièrement le consultant, Monsieur Alain LE NOIR pour la qualité du travail accompli et traduire toute sa reconnaissance au Ministère de l'Economie et des Finances et à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso pour leurs inestimables appuis techniques et financiers dans la réalisation de l'étude.

Le Consultant dans sa démarche a tout d'abord dressé l'état des lieux des banques burkinabè en matière de formation bancaire, puis a évalué les besoins de formation ainsi que l'offre de formation en la matière.

Il a abouti à la conclusion que l'environnement bancaire au Burkina Faso est en pleine mutation, marqué de plus en plus par la diversification des acteurs et une offre de formation inadaptée aux réalités et aux exigen-

ces de l'économie nationale.

Trois facteurs qui militent en faveur, sinon suffisent à rendre nécessaire la création d'une structure de formation bancaire pour répondre à la grande demande en terme de formation diplômante et qualifiante. Dans la perspective de la mise en place de cette structure, le consultant a proposé pour des raisons d'efficacité, qu'elle se matérialise sous une forme associative qui permettra d'impliquer progressivement l'ensemble des acteurs du monde de la finance et en particulier ceux de la Microfinance.

Quant aux options de cours, le centre pour être plus rentable et efficace, devra mettre l'accent sur les formations pré-bancaires c'est-à-dire celles qui préparent à l'exercice du métier de banquier de manière à constituer du même coup une main d'œuvre de qualité pour les établissements bancaires, financiers ainsi que les Institutions de micro finance.

Cette présentation a été fort bien accueillie par les participants qui du reste ont pu se convaincre que la création d'un centre de formation bancaire est une véritable nécessité pour le monde bancaire et financier au Burkina Faso.

Après l'exemple de la Tunisie, du Togo et du Mali, il reste à espérer que les professionnels des Banques, Etablissements financiers et Institutions de micro finance burkinabè transformeront leur rêve en réalité en s'appropriant la désormais très célèbre formule qui rend tout possible : « *Yes, we can !* »